



## Déclaration Liminaire du CTL du 14 février 2017

Lors de nos différentes interventions, nous n'avons cessé d'alerter la direction locale ainsi que la direction générale sur l'impossibilité pour les agents d'exercer correctement leurs tâches dans le contexte actuel d'austérité et de rigueur budgétaire qui est imposé.

Les conditions de travail se sont dégradées à un tel degré que la plupart de nos collègues, tous grades confondus, ne perçoivent plus le fil conducteur qui leur permettait auparavant de se positionner dans telle ou telle mission.

Ce manque de clarté et surtout l'absence de perspective à plus ou moins long terme n'est pas propice à la qualité du travail qui était autrefois la règle. Elle n'est pas non plus sans conséquence sur les personnes qui se demandent au quotidien comment elles vont faire, quelle sera la priorité à accorder pour éviter le pire ?

Visiblement nous n'avons pas été entendus !

De plus, on vise à culpabiliser les agents en leur servant le discours suivant : « les nouvelles technologies augmentent la productivité, le gain de temps et si vous n'y arrivez pas, c'est à cause d'un manque d'organisation, de mauvais choix, voire d'un manque d'efficacité. » Tout cela n'est qu'idéologie et ne correspond pas au réel.

Les nouvelles technologies permettent en effet de se décharger des travaux répétitifs et souvent fastidieux, quoi que nécessaires, mais elles génèrent en parallèle d'autres problèmes plus complexes qui nécessitent plus de réflexion et donc plus de temps disponible et d'explications, ce qui est loin d'être le cas aujourd'hui.

Quant au discours relatif à l'organisation, la priorité, l'efficacité et la flexibilité au travail qui se veut moderne, nous rappelons simplement que ces termes étaient déjà d'usage dans le secteur privé au 19<sup>e</sup> siècle très réputé pour son droit du travail élaboré...

Nous estimons utile de réaffirmer que nos missions découlent directement de l'article 13 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1791 qui, dans son esprit fondateur, n'envisageait certainement pas l'éloignement des usagers de leur service public, ni que ce dernier soit mis en concurrence avec le secteur marchand.

Au plan local, nos propos se trouvent malheureusement encore une fois amplement justifiés, notamment depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 avec la fermeture de 3 Centres des Finances Publiques, la disparition quasi complète du service des domaines au mois de septembre et la fusion des services de l'enregistrement et de la publicité foncière dans le courant de l'année. On constate également une montée en charge des postes comptables accueillants sans aucune aide supplémentaire ! Les conséquences pour les personnels regroupés et regroupants concernés viennent s'ajouter aux difficultés antérieures, tant sur le plan professionnel que sur le plan humain.

Ainsi, compte tenu de la situation de délitement dans laquelle se trouvent les services de la DGFIP, nous vous demandons, ainsi qu'à vos pairs, d'intervenir rapidement auprès des responsables de la Direction Générale aux fins de prise de conscience de la réalité du terrain. Il nous paraît impensable voire irresponsable de poursuivre dans cette voie.